DÃ©claration dâ??experts internationaux sur les crimes dâ??Ã?tat israÃ©liens

Description

Cette dÃ©claration est rÃ©digÃ©e et signÃ©e par les membres dâ??une communautÃ© internationale dâ??universitaires dont lâ??expertise criminologique dans le domaine de la criminalitÃ© dâ??Ã?tat est mondialement reconnue. Ce qui distingue notre travail, câ??est une comprÃ©hension de la criminalitÃ© dâ??Ã?tat qui dÃ©passe le cadre Ã©troit du droit international, pour se concentrer sur la dÃ©viance organisationnelle et les dommages perpÃ©trÃ©s dans la poursuite des objectifs de lâ??Ã?tat.

Par les expert.e.s et universitaires listÃ©.e.s en fin d Â»article



Photo par Naaman Omar\ APAimages

Quarante annÃ©es de recherches approfondies et Ã©valuÃ©es par des pairs ont montrÃ© que les structures de coercition dont disposent les Ã?tats, lorsquâ??elles sont associÃ©es Ã de faibles mÃ©canismes de contrÃ´le susceptibles dâ??en limiter lâ??application, crÃ©ent les conditions dâ??un recours illicite Ã la violence par les Ã?tats qui cherchent Ã atteindre par la coercition des objectifs politiques contestÃ©s. Il a Ã©galement Ã©tÃ© Ã©tabli que les Ã?tats ont une capacitÃ© disproportionnÃ©e Ã dissimuler, dÃ©former et nier leurs applications criminelles de la violence, et Ã faire Ã©chouer les formes ultÃ©rieures de responsabilisation.

Notre communautÃ© scientifique sâ??accorde Ã dire que nous assistons actuellement Ã une intensification de ces risques et de ces tendances Ã Gaza, Ã JÃ©rusalem et en Cisjordanie occupÃ©e. Les Palestinien.ne.s vivant Ã lâ??intÃ©rieur des frontiÃ¨res de 1948 (aujourdâ??hui IsraÃ«l) sont Ã©galement trÃ¨s menacÃ©.e.s.

Les preuves cumulÃ©es indiquent clairement que, dans une rÃ©ponse disproportionnÃ©e aux meurtres du Hamas du 7 octobre, lâ??Ã?tat israÃ©lien utilise sa capacitÃ© militaire Ã©tendue et avancÃ©e pour infliger des violences au peuple palestinien Ã une Ã©chelle telle quâ??il est juste de la qualifier de phase dâ??annihilation du gÃ©nocide.

Les actions dâ??IsraÃ«l Ã Gaza et les actions historiques contre le peuple palestinien correspondent Ã la fois aux dÃ©finitions juridiques et criminologiques du crime. Comme lâ??a Ã©crit Raphael Lemkin, lâ??auteur du terme gÃ©nocide, le gÃ©nocide ne se limite pas Ã des actes spectaculaires de massacres, mais comprend Â« un plan coordonnÃ© visant Ã la destruction des fondements essentiels de la vie de groupes nationaux Â».

Le gÃ©nocide est un processus visant Ã effacer un peuple Â« en tout ou en partie Â» sur la base de son identitÃ© raciale, ethnique ou religieuse. Lâ??annonce par IsraÃ«l dâ??un Ã©tat de Â« siÃ¨ge

total Â» de Gaza, coupant lâ??eau, la nourriture, lâ??Ã©lectricitÃ© et les fournitures mÃ©dicales, Ã©quivaut Ã une dÃ©claration claire dâ??intention de commettre un gÃ©nocide contre le peuple palestinien en Â« soumettant dÃ©libÃ©rÃ©ment le groupe Ã des conditions dâ??existence devant entraÃ®ner sa destruction physique totale ou partielle Â» (Convention sur le gÃ©nocide de 1948, article 2). Lâ??intention gÃ©nocidaire de lâ??Ã?tat israÃ©lien sâ??incarne Ã©galement dans les dÃ©clarations de ses dirigeant.e.s : Le porte-parole des FDI, Daniel Hagari, a dÃ©clarÃ© que Â« lâ??accent est mis sur les dÃ©gÃ¢ts et non sur la prÃ©cision Â» lorsquâ??il Ã©voque les bombardements aÃ©riens israÃ©liens, tandis que Netanyahou a menacÃ© de Â« raser Â» Gaza en la rÃ©duisant Â« Ã une Ã®le de ruines Â». Arial Kallner, membre de la Knesset, a rÃ©vÃ©lÃ© qu' Â»il nâ??y a quâ??un seul objectif : la Nakba [catastrophe] ! Une Nakba qui Ã©clipserait celle de 1948â?³. Lorsque le ministre de la dÃ©fense Yoav Gallant a ordonnÃ© un siÃ¨ge total de Gaza, quâ??il a dÃ©crit les Palestinien.ne.s comme des Â« animaux humains Â» et que le prÃ©sident israÃ©lien Isaac Herzog a dÃ©clarÃ© quâ??il nâ??y avait pas de civil.e.s innocent.e.s Ã Gaza, les intentions dÃ©clarÃ©es dâ??IsraÃ«l Ã©taient Ã nouveau claires et explicitement gÃ©nocidaires. Dans lâ??Allemagne nazie, au Rwanda, au Cambodge et en Birmanie/Myanmar, lâ??Ã©pithÃ¨te Â« non-humain Â» a sous-tendu et facilitÃ© lâ??extermination massive de Â« lâ??autre Â». Ã? lâ??heure actuelle, notre prÃ©occupation nâ??est pas tant de savoir si ces dÃ©clarations constituent une preuve juridiquement concluante dâ??une intention criminelle spÃ©cifique, mais plutÃ´t de voir comment lâ??utilisation dâ??un langage aussi ouvertement dÃ©shumanisant contribue Ã un processus gÃ©nocidaire qui entre actuellement dans une phase particuliÃ¨rement intense et dangereuse.

Nous savons empiriquement quâ??un gÃ©nocide se dÃ©roule sur des annÃ©es, voire des dÃ©cennies. Le gÃ©nocide des Palestinien.ne.s par IsraÃ«l nâ??a pas commencÃ© le 7 octobre 2023. Pour les Palestinien.ne.s, le processus de gÃ©nocide a commencÃ© en 1917 avec la dÃ©claration Balfour, lorsque la Grande-Bretagne a Â« donnÃ© Â» leur pays aux sionistes europÃ©ens Ã la recherche dâ??une patrie juive. Il sâ??est matÃ©rialisÃ© par la guerre de 1948, qui a conduit Ã la crÃ©ation de lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l. Au cours de cette catastrophe (la Nakba), des milliers de Palestinien.ne.s ont Ã©tÃ© tuÃ©.e.s et 750 000 ont Ã©tÃ© chassÃ©.e.s de leur patrie, lâ??Ã?tat israÃ©lien leur refusant Ã jamais le droit au retour. Des dÃ©cennies de dÃ©possession, dâ??occupation, de violence structurelle, dâ??expulsion forcÃ©e et de discrimination par lâ??apartheid ont suivi. Nous assistons aujourdâ??hui au dÃ©nouement du gÃ©nocide perpÃ©trÃ© par lâ??Ã?tat israÃ©lien Ã lâ??encontre des autochtones palestinien.ne.s. Nous assistons Ã une deuxiÃ¨me Nakba.

Lorsque des acteurs organisationnels tels que des Ã?tats commettent des crimes, ils sâ??appuient sur la complicitÃ© de puissants facilitateurs afin dâ??exÃ©cuter lâ??activitÃ© illicite et dâ??Ã©chapper Ã la justice. Ã? lâ??heure actuelle, lâ??Ã?tat israÃ©lien bÃ©nÃ©ficie dâ??une aide matÃ©rielle grÃ¢ce au soutien militaire fourni par des Ã?tats Ã©trangers (en particulier les Ã?tats-Unis) et par des fournisseurs internationaux dâ??armement, dont les exportations sont autorisÃ©es par lâ??Ã?tat. Lâ??Ã?tat israÃ©lien bÃ©nÃ©ficie Ã©galement des services de blanchiment de rÃ©putation que lui fournissent les acteurs Ã©tatiques, les commentateurs.rices des grands mÃ©dias, les sociÃ©tÃ©s de relations publiques et les intellectuel.le.s publics.ques sionistes.

Sur ce dernier point, les expert.e.s en criminalitÃ© dâ??Ã?tat sont parfaitement conscient.e.s, sur la base dâ??un grand nombre dâ??observations, que lorsquâ??il y a abus criminel du pouvoir de lâ??Ã?tat, mÃªme dans des situations de gÃ©nocide, les institutions Ã©tatiques ont une capacitÃ© importante Ã dÃ©former publiquement leurs actions criminelles et Ã Ã©chapper Ã la justice, en particulier lorsquâ??elles sont soutenues par des complices disposant de ressources suffisantes. Elles

ont Ã©galement la capacitÃ© de rester sous silence.

Stanley Cohen, lâ??un des plus grands spÃ©cialistes de la criminalitÃ© dâ??Ã?tat, sâ??est inspirÃ© de son expÃ©rience en Afrique du Sud et en IsraÃ«l pour documenter les mÃ©canismes utilisÃ©s par les Ã?tats criminels pour dÃ©former et nier leur conduite illicite et faire taire ceux qui condamnent leur comportement dÃ©viant. Sâ??inspirant de lâ??Ã©tude classique de Sykes et Matza sur les Â« techniques de neutralisation Â», Cohen affirme que ces techniques comprennent le dÃ©ni de responsabilitÃ©, le dÃ©ni de prÃ©judice, le dÃ©ni de la victime, la condamnation des auteurs de la condamnation et lâ??appel Ã des loyautÃ©s supÃ©rieures.

Nous avons vu ces techniques de dÃ©ni utilisÃ©es avec une intensitÃ© particuliÃ¨re au cours du mois dernier par lâ??Ã?tat israÃ©lien, les gouvernements alliÃ©s, les acteurs.rices des mÃ©dias grand public et les intellectuels publics promouvant lâ??idÃ©ologie du sionisme, dans une tentative de neutraliser socialement les dÃ©finitions stigmatisantes de la violence de lâ??Ã?tat israÃ©lien en tant que criminelle. Dans la situation actuelle, la fausse accusation dâ??antisÃ©mitisme â?? qui associe la critique lÃ©gitime des actions gÃ©nocidaires de lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l aux persÃ©cutions historiques du peuple juif â?? en est un exemple, qui sert Ã condamner celui qui condamne. Lâ??Ã?tat israÃ©lien et ses partisan.e.s sâ??efforcent Ã©galement de nier que les victimes du siÃ¨ge, des bombardements et dâ??autres atrocitÃ©s â?? qui sont pour la plupart des femmes et des enfants â?? sont des victimes. La recherche sur la victimisation des crimes dâ??Ã?tat indique que les impacts de cette violence seront Ã©tendus, transnationaux et intergÃ©nÃ©rationnels.

La recherche sur les crimes dâ??Ã?tat dÃ©montre Ã©galement que le droit international et les tribunaux qui le servent sont actuellement incapables de rÃ©pondre de maniÃ¨re adÃ©quate aux crimes dâ??Ã?tat pendant et aprÃ¨s leur perpÃ©tration. Toutefois, il est important de noter que les Ã?tats signataires de la Convention sur le gÃ©nocide ont lâ??obligation dâ??intervenir pour prÃ©venir et punir le gÃ©nocide.

Sur la base dâ??un nombre croissant dâ??Ã©tudes empiriques, la recherche sur les crimes dâ??Ã?tat indique que le mÃ©canisme le plus important pour obliger les Ã?tats Ã rendre des comptes lors de la commission de crimes dâ??Ã?tat tels que le gÃ©nocide est une sociÃ©tÃ© civile organisÃ©e qui utilise de maniÃ¨re crÃ©ative une sÃ©rie de mÃ©thodes facilitant la participation de masse Ã des formes socialement rigoureuses dâ??exposition, de condamnation et de perturbation. Cette forme de condamnation massive doit Ãªtre organisÃ©e, rÃ©pÃ©titive, Ã grande Ã©chelle et rÃ©siliente si lâ??on veut rÃ©ussir Ã dÃ©finir la violence de lâ??Ã?tat comme criminelle et si lâ??on veut perturber de maniÃ¨re significative les actions illicites des acteurs criminels.

Cela suggÃ¨re que chaque citoyen.ne peut jouer un rÃ´le essentiel aujourdâ??hui en condamnant et en perturbant les crimes de lâ??Ã?tat israÃ©lien. En participant Ã des formes de protestation organisÃ©es localement, Ã des mouvements de solidaritÃ© non violents tels que Boycott, DÃ©sinvestissement, Sanctions (BDS) et Ã des manifestations de masse, la sociÃ©tÃ© civile a le pouvoir de dÃ©manteler les structures dâ??apartheid gÃ©nocidaire de lâ??Ã?tat israÃ©lien. Une lourde responsabilitÃ© incombe aux sociÃ©tÃ©s civiles dont les propres Ã?tats sont directement impliquÃ©s dans la facilitation du crime de gÃ©nocide de lâ??Ã?tat israÃ©lien ou dont les industries fournissent des matÃ©riaux utilisÃ©s par les FDI pour exÃ©cuter des violences illicites.

Stanley Cohen Ã©crit Ã ce sujet : Â« Le test de la reconnaissance nâ??est pas notre rÃ©action rÃ©flexe Ã un journal tÃ©lÃ©visÃ©, Ã un mendiant dans la rue ou Ã une publicitÃ© d*â??Amnesty*,

mais la maniÃ¨re dont nous vivons entre ces moments. Comment poursuivons-nous notre vie normale en sachant ce que nous savons ? Â»

La recherche sur les crimes dâ??Ã?tat suggÃ¨re que la rÃ©ponse Ã cette question aura un impact dÃ©terminant sur lâ??intensitÃ© et la durÃ©e de la sÃ©quence actuelle des crimes dâ??Ã?tat israÃ©liens, sur lâ??ampleur du gÃ©nocide et sur lâ??ampleur des souffrances humaines quâ??il induit. Lâ??amplification des demandes pour un cessez-le-feu immÃ©diat, la fin de lâ??occupation israÃ©lienne de Gaza et de la Cisjordanie, la fin de la complicitÃ© internationale et le soutien au mouvement palestinien BDS sont des mesures essentielles par lesquelles la sociÃ©tÃ© civile peut faire respecter les droits de lâ??homme fondamentaux face aux violations systÃ©matiques commises par lâ??Ã?tat israÃ©lien.

DÃ©claration signÃ©e par :

Penny Green, professeur de droit et de mondialisation, Queen Mary, UniversitÃ© de Londres et fondatrice/codirectrice de lâ??Initiative internationale contre la criminalitÃ© dâ??Ã?tat
Kristian Lasslett, professeur de criminologie Ã lâ??universitÃ© dâ??Ulster et fondateur de lâ??Initiative internationale contre la criminalitÃ© dâ??Ã?tat
Jude McCulloch, professeur Ã©mÃ©rite, Monash University
Bill Rolston, professeur Ã©mÃ©rite, universitÃ© dâ??Ulster
Jeremy Keenan, professeur invitÃ©, Queen Mary, UniversitÃ© de Londres
Steve Tombs, professeur Ã©mÃ©rite, The Open University
Louise Wise, maÃ®tre de confÃ©rences en sÃ©curitÃ© internationale, UniversitÃ© du Sussex
Dawid StaÅ?czak, maÃ®tre de confÃ©rences en criminologie, UniversitÃ© dâ??Ulster
Thomas MacManus, maÃ®tre de confÃ©rences en criminalitÃ© dâ??Ã?tat, Queen Mary, universitÃ© de Londres et codirecteur de lâ??initiative internationale sur la criminalitÃ© dâ??Ã?tat
Raymond Michalowski Arizona Regents Professor, Emeritus, Northern Arizona University
Rachel Seoighe, maÃ®tre de confÃ©rences en criminologie, UniversitÃ© du Kent
Dawn L. Rothe, Professeur, Florida Atlantic University
Ronald C. Kramer, Professeur de sociologie, Western Michigan University
Elizabeth Stanley, professeur de criminologie, Te Herenga Waka/Victoria University of Wellington
Gregg Barak, Professeur Ã©mÃ©rite, Eastern Michigan University
Hazel Cameron, chercheur principal honoraire, UniversitÃ© de Stirling
David Whyte, professeur de justice climatique, Queen Mary, universitÃ© de Londres
Phil Scraton, professeur Ã©mÃ©rite, facultÃ© de droit, Queenâ??s University Belfast
Robert J. Barsocchini, chercheur doctorant, UniversitÃ© dâ??HawaÃ¯ Ã Manoa
Elizabeth A. Bradshaw, professeur de sociologie, Central Michigan University
Pablo Ciocchini, chercheur, Conseil national de la recherche scientifique et technique dâ??Argentine
Rob White, professeur Ã©mÃ©rite de criminologie, UniversitÃ© de Tasmanie, Australie
Chris Williams, universitaire indÃ©pendant, University College London (anciennement)
Martha K Huggins, Professeur de sociologie, UniversitÃ© de Tulane
Scott Poynting, professeur adjoint, UniversitÃ© Charles Sturt et QUT
Renata Meirelles, maÃ®tre de confÃ©rences en histoire, UniversitÃ© rurale, Seropedica, BrÃ©sil
Chris Cunneen, professeur de criminologie, Jumbunna Indigenous Research Centre, UniversitÃ© de technologie de Sydney
Roberto Catello, maÃ®tre de confÃ©rences en criminologie, Liverpool Hope University
Angela Sherwood, maÃ®tre de confÃ©rences en droit, Queen Mary University of London

Tony Ward, professeur de droit, UniversitÃ© de Northumbria
Kirsten McConnachie, professeur dâ??Ã©tudes socio-juridiques, universitÃ© dâ??East Anglia
Richard Falk, Chaire mondiale de droit international, UniversitÃ© Queen Mary de Londres
Hilal Elver, professeur de recherche, UniversitÃ© de Californie Santa Barbara
Rhiannon Bandiera, maÃ®tre de confÃ©rences en criminologie et codirectrice du Centre de recherche en justice internationale, UniversitÃ© de Maynooth, Irlande
Nicola Perugini, maÃ®tre de confÃ©rences en relations internationales, UniversitÃ© dâ??Ã?dimbourg
Henrietta Zeffert, maÃ®tre de confÃ©rences en droit, University College Cork
JosÃ© Carlos Moreira da Silva Filho, professeur de criminologie au sein du programme dâ??Ã©tudes supÃ©rieures en sciences criminelles, UniversitÃ© catholique pontificale de Rio Grande do Sul/BrÃ©sil
Dilmira Matyakubova, chercheuse en doctorat, UniversitÃ© dâ??Ulster
Vicki Sentas, maÃ®tre de confÃ©rences, FacultÃ© de droit et de justice, UniversitÃ© de Nouvelle-Galles du Sud
Maria Giannacopoulos, professeur associÃ© et directrice du Centre de criminologie, de droit et de justice, UniversitÃ© de Nouvelle-Galles du Sud
Dr Azadeh Sobout, chercheur post-doctoral et enseignant en criminologie transfrontaliÃ¨re, Queenâ??s University Belfast
Michael Grewcock, maÃ®tre de confÃ©rences (retraitÃ©), FacultÃ© de droit et de justice, UNSW Sydney
MarÃlia de Nardin BudÃ³, professeur titulaire, UniversitÃ© fÃ©dÃ©rale de Santa Catarina, BrÃ©sil
Alejandro Forero-CuÃ©llar, maÃ®tre de confÃ©rences, UniversitÃ© de Barcelone
Sacha Darke, maÃ®tre de confÃ©rences en criminologie, UniversitÃ© de Westminster

Lâ??International State Crime Initiative *considÃ¨re que le terme Â« crime Â» englobe toutes les violations des droits de lâ??homme qui sont dÃ©viantes dans le sens oÃ¹ elles enfreignent une norme socialement reconnue. Leur conception des droits de lâ??homme reflÃ¨te les grands principes qui sous-tendent le droit international, mais ils.elles ne pensent pas que la portÃ©e prÃ©cise de leurs enquÃªtes en tant que criminologues ou spÃ©cialistes des sciences sociales doive Ãªtre dÃ©terminÃ©e par les juristes. Ils.elles considÃ¨rent que les Ã?tats comprennent tous les organismes qui cherchent Ã obtenir le monopole de lâ??usage lÃ©gitime de la force sur un territoire substantiel, quâ??ils soient ou non reconnus internationalement comme des Ã?tats. Les crimes dâ??Ã?tat sont des crimes commis ou tolÃ©rÃ©s par le personnel de ces organisations dans la poursuite de leurs objectifs. Par exemple, si un seul agent de police accepte un pot-de-vin, il ne sâ??agit pas nÃ©cessairement dâ??un crime dâ??Ã?tat. Mais si le gouvernement ferme les yeux sur les pots-de-vin parce que câ??est le seul moyen pour la police dâ??obtenir un revenu raisonnable, ou si les pots-de-vin font partie dâ??une stratÃ©gie informelle de contrÃ´le du trafic de drogue local, il sâ??agit alors dâ??un crime dâ??Ã?tat.*

Source: International State Crime Initiative

Traduction ED pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

date crÃ©Ã©e
2023/11/14